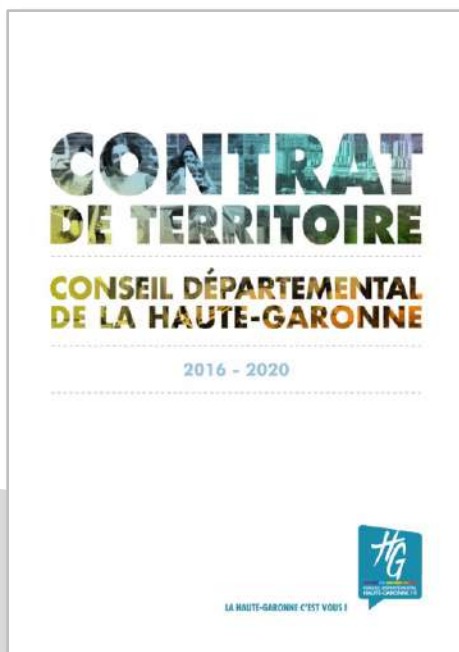


# La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental  
&  
Communauté de communes  
de la Save au Touch



28 octobre 2021

# Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire de la Save au Touch**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

# Contrats de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1<sup>ère</sup> génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

→ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

# Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

# La communauté de communes de la Save au Touch

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

## Communes membres de la Save au Touch

Programmation 2016 = **8 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **707 244 €**

Programmation 2017 = **5 projets** financés pour un montant d'aides de **450 031 €**

Programmation 2018 = **11 projets** financés pour un montant d'aides de **1 763 896 €**

Programmation 2019 = **5 projets** financés pour un montant d'aides de **405 778 €**

Programmation 2020 = **2 projets** financés pour un montant d'aides de **321 626 €**



➔ **Soit plus de 3,6 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes de la Save au Touch de 2016 à 2020**

# La communauté de communes de la Save au Touch

Contrat de territoire

## Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



# La communauté de communes de la Save au Touch

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LA SALVETAT ST GILLES	Travaux de sauvegarde du château Raymond IV 2° campagne de la 1° phase 2020	92 720,00 €
LA SALVETAT ST GILLES	Travaux au sein des groupes scolaires Château d'eau et Hauts de Saint-Gilles	76 800,00 €
LASSERRE PRADERE	Travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité des toilettes de l'ancienne Mairie de Pradère	3 065,18 €
LEGUEVIN	Construction d'un gymnase au 3ème groupe scolaire Madeleine BRES (secteur de Castelnouvel) - Tranche 2	300 000,00 €
LEVIGNAC SUR SAVE	Travaux de réaménagement de la Mairie	2 101,91 €
LEVIGNAC SUR SAVE	Aménagement d'un city stade	36 409,70 €
LEVIGNAC SUR SAVE	Réaménagement de la cuisine de l'école primaire	22 876,40 €



# La communauté de communes de la Save au Touch

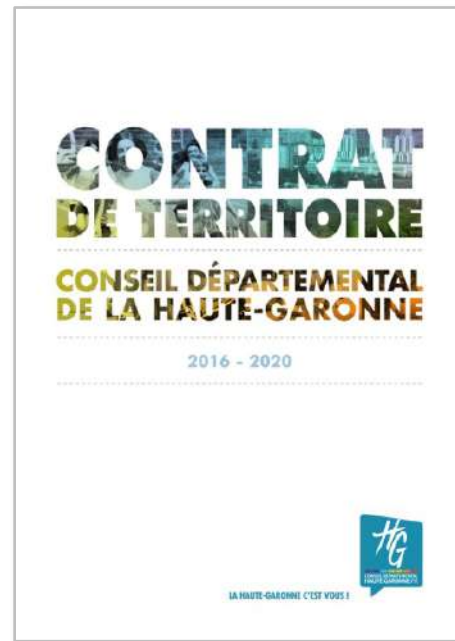
Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINTE LIVRADE	Travaux de rénovation énergétique de la Mairie	2 271,40 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH	Installation de borne de recharge électrique pour véhicules électriques sur le site du siège de la CC	12 635,96 €

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FONTENILLES	Rénovation des façades de la mairie et de la mairie annexe	25 993,51 €

# La communauté de communes de la Save au Touch

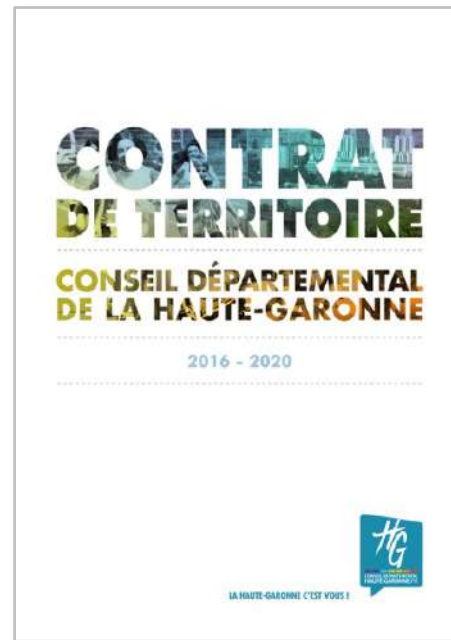
## Séance de signature de la maquette 2021



# Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

## Les Contrats de Territoire (2<sup>e</sup> génération) Un lien de proximité avec les communes



# Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



## ➔ Nouveau contrat :

- Pas de changement majeur sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

# Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€  
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



## Après

### Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€  
**ou** 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€)

### et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

# De nouveaux projets éligibles

## Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

## Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

# Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

## Rappel :

- Sur la 1<sup>er</sup> génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

## Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

### Avant

#### Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

### Après

#### Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**  
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

# Une suppression des prêts sans intérêt

## Avant Rappel règles en vigueur :

### Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

### Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)



## Après Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible à laquelle est retiré  
le montant équivalent à 5 ans de loyers  
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible  
(dans la limite de 80% de financement public)





# Une simplification des co-financements

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

#### Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'État, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

#### Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**  
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



## Après

### Nouveau contrat : Équipement scolaire

#### Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
- ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
- ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'État (étude, MO, etc.)

#### Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

# Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

## Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de  
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition  
**matériels, mobiliers, véhicules**

(enveloppe subventionnable)

Communes de  
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-  
média-thèques,**

inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

## + Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

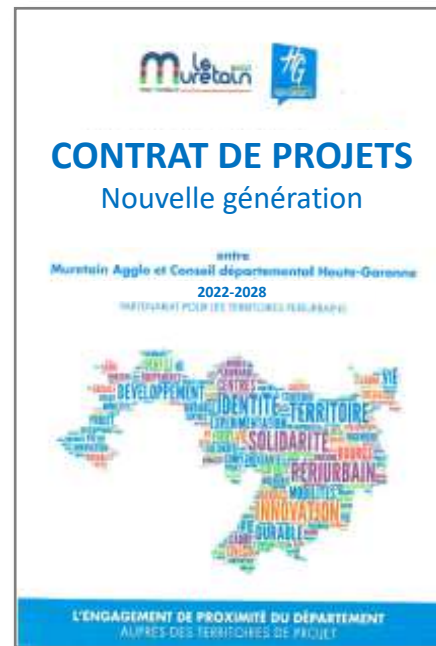
## + Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

# Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



## Les Contrats de Projets Territoriaux



# Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

## Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

# Une nouvelle génération de livrable



Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

## Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

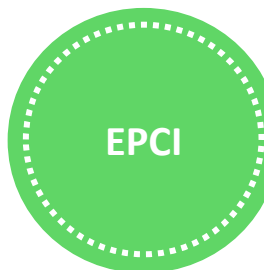
# Un calendrier pour les communes et EPCI

## ■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire à **l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

## ■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

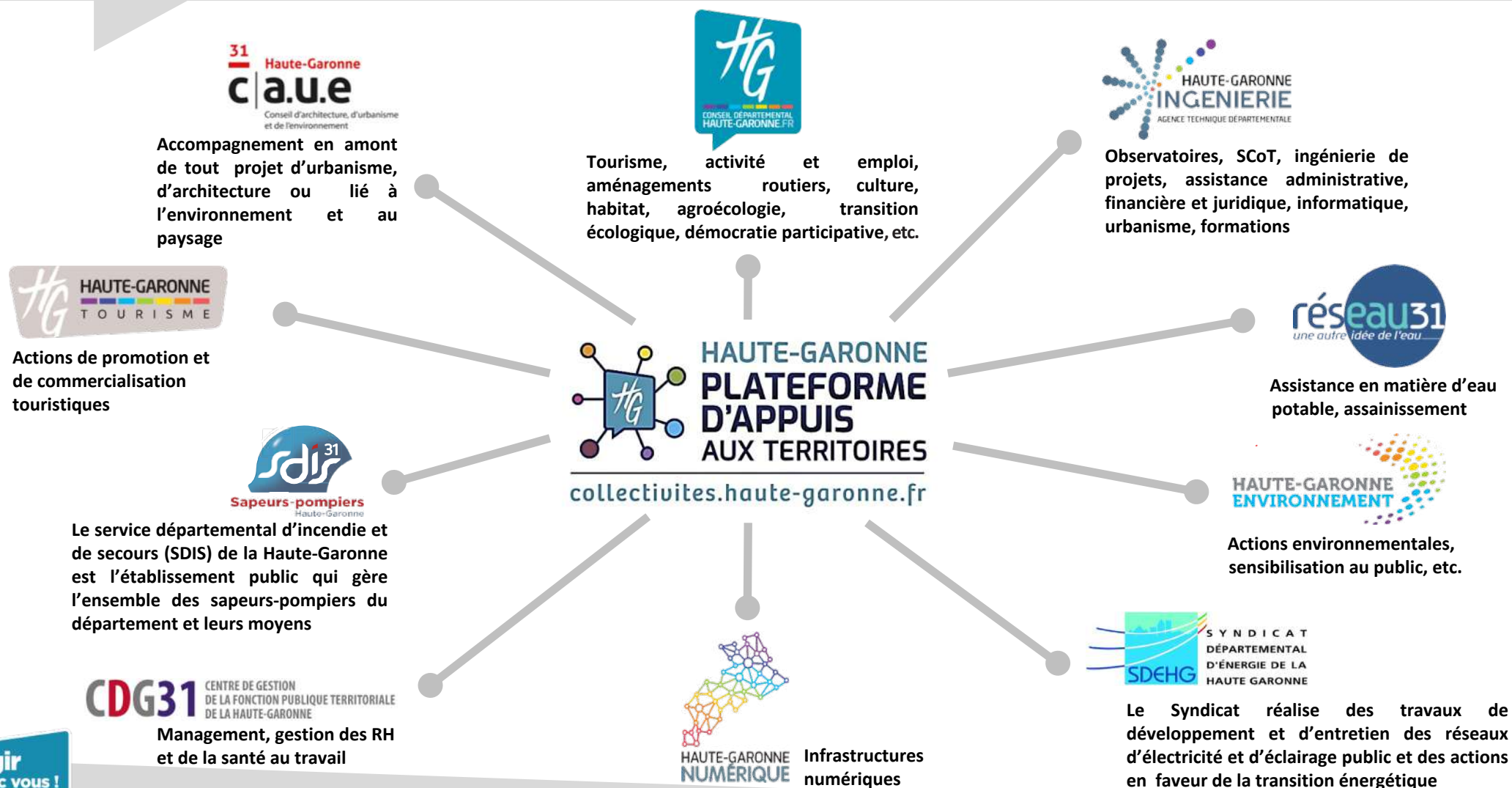
# Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,  
le Département vous accompagne techniquement  
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre  
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,  
de ses satellites et des organismes partenaires.**

# La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires





# La plateforme d'appuis aux territoires



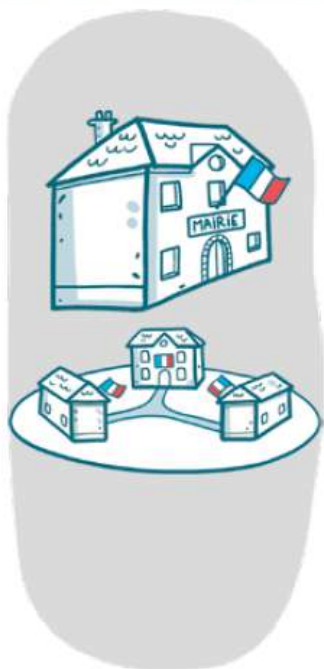
## C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du  
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,  
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés  
pour répondre à vos demandes**

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



## Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

[collectivites.haute-garonne.fr](https://collectivites.haute-garonne.fr)

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

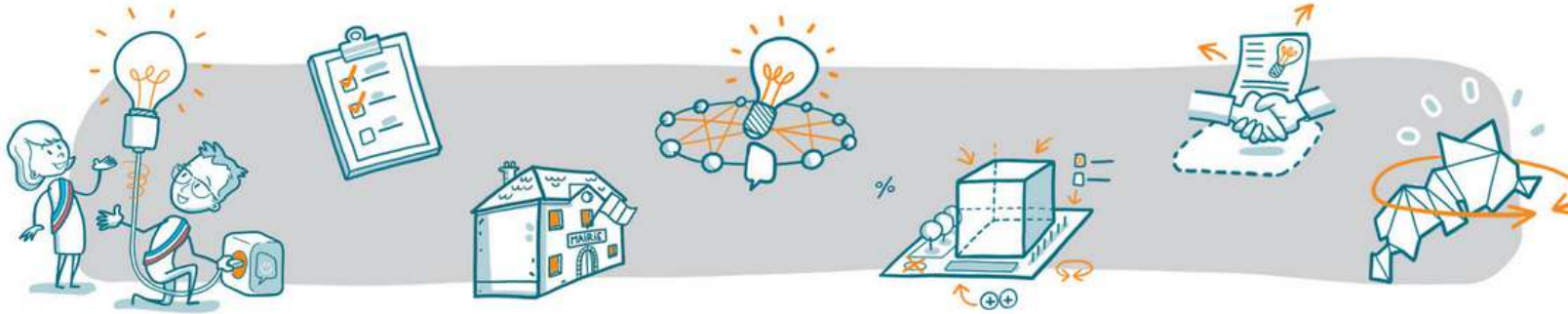
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue

Je veux faire une demande libre

Je veux accéder aux portails subventions



CATALOGUE



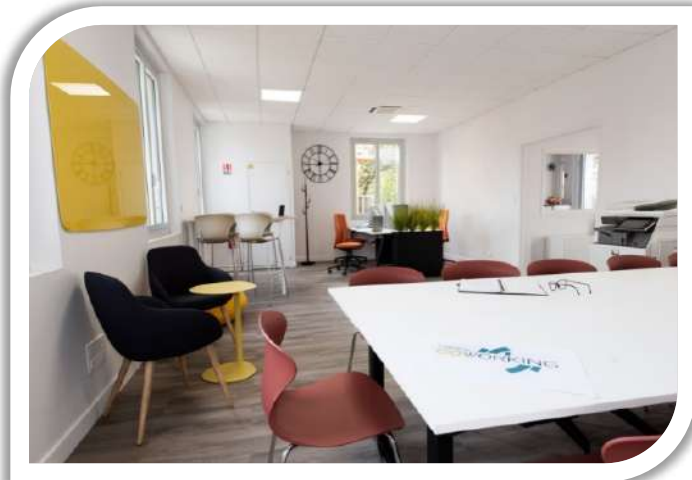
FAIRE UNE DEMANDE LIBRE



PORTAILS SUBVENTIONS

# Les projets accompagnés sur le territoire

## Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



# Espace de coworking



## Commune de PLAISANCE-DU-TOUCH

### Le projet :

La commune et son Centre Communal d'Action Sociale ont œuvré pour la création d'un **espace de coworking**. Ce lieu convivial offre plusieurs espaces de travail, et a pour objectifs **l'accompagnement à l'emploi**, le **développement économique** et l'accueil d'**événements** de type job dating.

- Haute-Garonne Développement a accompagné le projet par une **analyse technique**.
- Le Conseil département a apporté un **soutien financier** : dans un premier temps pour **l'aménagement du lieu**, puis pour soutenir **l'activité durant la première année** (poste de facilitateur).

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Agir  
avec vous !



**Ingénierie :**

Haute-Garonne Développement

**Soutien financier :**

30 000€ (investissement) + 10 000€ (fonctionnement)



# Réhabilitation de l'ancienne école de Lévig nac



## Commune de LÉVIGNAC

### Le projet :

La commune de Lévig nac souhaitait **réhabiliter le site de son ancienne école** afin de créer **un centre de loisirs (ALSH) et un relais d'assistantes maternelles (RAM)** grâce à des travaux de rénovation et d'extension des anciens bâtiments.

- Début 2020, Haute-Garonne Ingénierie/ATD a accompagné la commune afin de l'aider dans **l'élaboration du plan de financement** de son projet et **l'estimation de son reste à charge** net de subventions.
- Le rendu de cette étude a été effectué en mars 2020.



**Ingénierie :**  
Haute-Garonne Ingénierie / ATD



# Projet de développement touristique durable autour de la forêt de Bouconne



## Communauté de communes

### Le projet :

Le projet comprend un **volet tourisme**, un **volet sylvicole** (plan de gestion de la forêt de Bouconne), un **volet « mobilités douces »** (itinéraires de randonnées et promenades, pistes cyclables).

- La DDET propose un accompagnement sur le volet touristique du projet, par exemple par une aide à la **rédaction du cahier des charges**, à la **sélection d'un cabinet d'étude**, puis par un **suivi technique de l'étude** (participation aux comités techniques en tant qu'expert associé).
- La DTE accompagne les volets sylvicole et « mobilités douces ».



Ingénierie :

Conseil départemental (DDET Service Tourisme, DTE)





# Réseau Express Vélo

## ■ Point d'étape

**REV 8** Saint-Lys – Castelmaurou **section Saint-Lys / Fonsorbes / Plaisance du Touch**

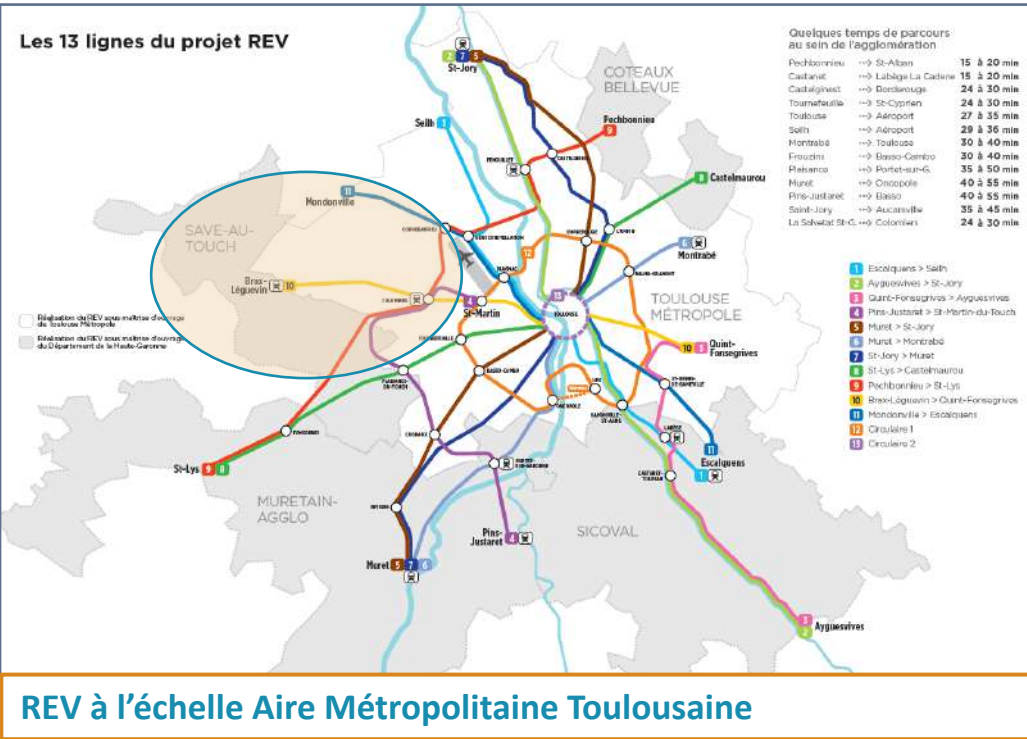
**REV 9** Saint-Lys – Pechbonnieu **section Fonsorbes / La Salvetat Saint-Gilles**

**REV 4** Saint-Martin du Touch – Pins-Justaret **section Plaisance du Touch / La Salvetat Saint-Gilles**

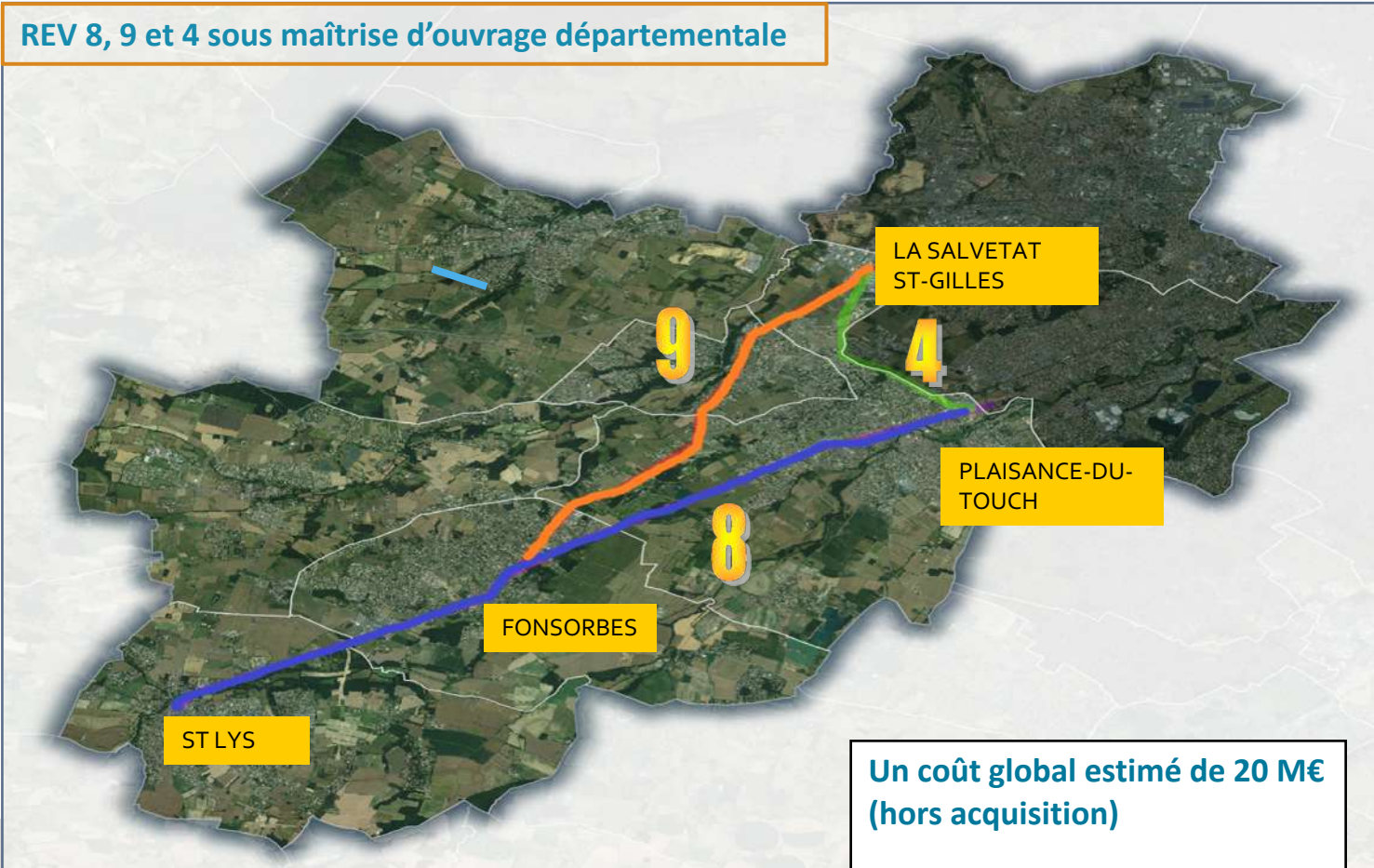


# REV Ouest : 8, 9 et 4

- ### Les grands principes
- ➔ Piste bidirectionnelle privilégiée et prise en compte des piétons (hors contraintes urbaines)
  - ➔ Solution concertée avec les communes
  - ➔ Concertation citoyenne et des acteurs associatifs pour concevoir les projets ensemble



## REV 8, 9 et 4 sous maîtrise d'ouvrage départementale



# Etapes réalisées

**REV 8** Saint-Lys – Castelmaurou section Saint-Lys / Fonsorbes / Plaisance du Touch

**REV 9** Saint-Lys – Pechbonnieu section Fonsorbes / La Salvetat Saint-Gilles

**REV 4** Saint-Martin du Touch – Pins-Justaret section Plaisance du Touch/La Salvetat Saint-Gilles



## Phase de construction avec les collectivités :

8 réunions territoriales / présentation et validation des 1ères hypothèses de tracés

2 réunions présentation des modalités de concertation / validation des éléments à soumettre en concertation

## Une première phase de concertation pour mobiliser tous les publics

- Phase communication octobre 2021 : 4 micro trottoirs et ateliers jeunes
- Mise en ligne d'une cartographie interactive ouverte au dialogue citoyen
- 2 Réunions publiques et ateliers: Objectif / Dialogue citoyen et acteurs associatifs / validation des tracés définitifs

**Lundi 22 novembre 2021: REV 8, 9 et 4 + atelier bassin de vie Fonsorbes / Saint-Lys**

**Mardi 23 novembre 2021 : REV 8, 9 et 4 + atelier bassin de vie La Salvetat / Plaisance / Tournefeuille**

- Présentation des tracés des REV 8, 9 et 4 afin de pouvoir donner la parole aux citoyens sur la globalité de ces aménagements structurants
- Travail en atelier sur des sections spécifiques / variantes essentiellement situées dans les bourgs centres

# Prochaines étapes

REV 8 Saint-Lys – Castelmaurou section Saint-Lys / Fonsorbes / Plaisance du Touch

REV 9 Saint-Lys – Pechbonnieu section Fonsorbes / La Salvetat Saint-Gilles

REV 4 Saint-Martin du Touch – Pins-Justaret section Plaisance du Touch/La Salvetat Saint-Gilles



## VALIDATION DES TRACES DEFINITIFS DES REV 8, 9 et 4

**Jeudi 16 décembre 2021: restitution globale**

## LANCEMENT DES ETUDES TECHNIQUES DE CONCEPTION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

**1<sup>er</sup> trimestre 2022**

## 2<sup>ième</sup> PHASE DE CONCERTATION

**1<sup>er</sup> trimestre 2022**

Réunions publiques et ateliers relatifs aux aménagements cyclables et services associés au vélo

## CONSTRUCTION DES AVANT-PROJETS AUTOUR DE 4 PREOCCUPATIONS MAJEURES

### -Techniques :

- Assurer une attractivité des futurs REV pour emporter le changement des pratiques
- Concilier déplacements du quotidien et de loisirs

### -Environnementales

### -Intermodalité

### -Insertion urbaine



# Maison départementale de proximité de Léguevin

## Objectifs

- Être ambassadeur.rice.s du Département : relais sur le territoire de toutes les actions départementales
- Aider aux démarches de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, etc.
- Proposer un aide numérique personnalisée : accompagnement individuel sur les usages numériques, prescription du pass numérique

## Informations générales

- Ouverture au public depuis le 4 juin 2021, sans rendez-vous, les lundis et vendredis
- 3 ambassadeur.rice.s, une permanence info énergie par semaine

## Bilan d'étape : juin 2021 – octobre 2021

- 247 accompagnements personnalisés sur 38 jours d'ouverture au public
- 62% de femmes et 38% d'hommes. 34% plus de 65 ans, 30% entre 50 et 64 ans, 21% entre 25 et 39 ans, 13% entre 40 et 49 ans, 2% entre 15 et 24 ans
- 9 personnes sur 10 sont accompagnées en direct, sans avoir besoin de réorientation
- 1 personne sur 2 utilise l'ordinateur en libre service (accompagnée d'un.e ambassadeur.rice)
- Les thématiques principales des demandes : inclusion numérique, logement, retraite, CAF, MDPH, santé, emploi

Merci pour votre attention

19 octobre 2021

